

● (1512)

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. l'Orateur:** J'ai reçu avis de trois questions de privilège, mais comme il y a déjà une question de privilège en discussion actuellement, je ne vois vraiment pas le moyen d'en mettre une de côté pour passer à une autre.

Quoique incertain sur la nature de l'affaire en discussion hier, j'ai dit que je penchais pour la considérer comme une motion et qu'elle devait le rester et que lorsque nous en viendrions aujourd'hui aux affaires courantes nous en reprendrions la discussion. Je ne vois pas comment il serait possible de traiter des autres questions avant d'en arriver là. Cependant il y a au chapitre des affaires courantes des questions qui sont normalement mises en délibération chaque jour et qui nous amènent à examiner des motions, et il faudrait passer par ces étapes.

En ce qui concerne le compte rendu de la décision que j'ai prise hier, il se présente une difficulté dont je devrai entretenir la Chambre un peu plus tard. Pour l'instant, nous allons passer aux questions figurant au chapitre des affaires courantes, ce qui nous amènera à reprendre l'étude de la motion inscrite au nom du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence).

### AFFAIRES COURANTES

[Français]

#### LES POSTES

DÉPÔT DE LA LETTRE ADRESSÉE PAR M. PORTER AU MINISTÈRE

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes):** Monsieur le président, au sujet de la question de l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), j'ai mentionné que je devais déposer une lettre pour compléter son information, considérant que sans cette information supplémentaire la question pourrait porter à confusion ou à une mauvaise interprétation.

Il me fera donc plaisir, monsieur le président, de déposer la lettre de M. Porter qui explique bien sa position quant au bureau de poste.

\* \* \*

### LES LOIS SUR LES ACCORDS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE VISANT À LA MISE EN ŒUVRE DES LOIS

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances)** propose: Que le bill S-7, loi de mise en œuvre des conventions entre le Canada et la République de Corée et le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et d'un accord entre le Canada et la Jamaïque, tendant à éviter

### La presse

les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

\* \* \*

[Traduction]

### LA PRESSE

LE REPORTAGE DÉFORMÉ ET INEXACT DE LA DÉCISION DE L'ORATEUR

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai déjà dit que je n'interromprais la poursuite du débat ouvert sur la question soulevée par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) pour aucune question de procédure, qu'il s'agisse de questions de privilège ou de rappels au Règlement prenant leur source dans la période des questions, ni même pour aucune des trois questions dont on m'a donné préavis. La Chambre est déjà saisie d'une question de privilège et j'estime devoir lui accorder la priorité sur les autres travaux de la Chambre en ce moment.

Ayant inscrit la question au *Feuilleton* au chapitre des motions, la Chambre doit revenir au débat ouvert sur la motion du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), que nous étions en train de discuter hier à 6 heures. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) avait alors la parole et il lui restait alors quelques minutes sur son temps de parole. Nous reprendrons là lorsque j'en aurai terminé avec les observations que je désire présenter à la Chambre dans un instant.

La Chambre saura que le sujet du débat d'hier, à savoir la question de privilège qu'a soulevée le député de Northumberland-Durham, présente une ou deux caractéristiques assez spéciales. J'avais beaucoup de mal à citer l'une d'elles, le 9 novembre et hier: c'est qu'elle n'est pas dans nos usages où, dans des circonstances analogues, certaines attaques ont été faites directement contre un ministre ou contre le gouvernement, à propos de communications de ce genre.

Je ne pense pas qu'il m'appartienne, en prenant la décision que j'ai prise hier, de laisser entendre de quelque manière que ce soit, au cours du débat sur cette question, que le gouvernement était inattaquable. Je ne l'ai pas fait. Mais je n'ai pas dit non non plus, pas plus que le député de Northumberland-Durham et d'autres qui ont participé au début n'auraient pu me le faire dire, que le député a été induit en erreur par le gouvernement du jour, et ce intentionnellement. En fait, l'une des remarques que j'ai faites c'est que nous ne tenions pas le ministre responsable comme cela a déjà été le cas, et que nous voulions examiner l'entourage du ministre pour savoir quel était le fonctionnaire responsable.

Au cours des interventions qui ont eut lieu pendant le débat des deux côtés de la Chambre, plusieurs députés ont fait valoir que le principal grief du député était peut-être dû au fait que le solliciteur général avait pu être trompé. Je cherche à éviter soigneusement de parvenir à une conclusion à ce sujet, mais je crois que je devrais revoir ces discussions pour reprendre la question dans son contexte. Voici: le solliciteur général alors en fonction a pu en effet être trompé, par la mesure dont se plaint le député de Northumberland-Durham.